



| **5 niveaux de garanties**
adaptés à vos besoins
et à votre budget

| **Une couverture immédiate**
pas de délais de carence

| **Des prix réduits négociés**
en optique, dentaire et
audioprothèse dans le
réseau **SANTÉCLAIR**

| **Avec le tiers payant,**
n'avancez plus tout ou
partie de vos frais

| **5 téléconsultations**
incluses

| **Une assistance au
quotidien** en cas de
coup dur

SMI SANTÉ SENIORS

Complémentaire frais de santé

LA SOLUTION SANTÉ ADAPTÉE

POURQUOI CHOISIR SMI SANTÉ SÉNIORS ?

La **Mutuelle SMI** a créé une gamme spécifiquement destinée **aux personnes de 55 ans** et + qui vous couvre aussi bien en cas de petits bobos qu'en cas de coup dur comme l'accident. Cette offre

prend en charge vos besoins de santé spécifiques : cardiologie, rhumatologie, verres progressifs, audio-prothèses, renforcement des garanties d'assistance en cas d'hospitalisation, etc.

En plus, d'être bien remboursé, vous avez de nombreux avantages :

- Pas de délai de carence
- Pas d'avance de frais et un reste à charge limité dans le réseau de soins SANTÉCLAIR
- Le remboursement de vos frais sous 48h
- Une assistance accessible **24h/24 - 7j/7** pour vous accompagner en cas de difficulté

UNE ASSURANCE SANTÉ ADAPTÉE À VOS BESOINS

	F1	F2	F3	F4	F5
 SOINS COURANTS					
Consultations médicales	★★★	★★★	★★★★	★★★★	★★★★
Médicaments	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★
Actes de chirurgie	★★★	★★★	★★★★	★★★★	★★★★
Radiologie	★★★	★★★	★★★★	★★★★	★★★★
 OPTIQUE					
Lentilles	★★★	★★★	★★★★	★★★★	★★★★
Monture + verres	★★★	★★★	★★★★	★★★★	★★★★
 DENTAIRE					
Soins dentaires	★★★	★★★	★★★★	★★★★	★★★★
Prothèses dentaires	★★★	★★★	★★★★	★★★★	★★★★
Orthodontie	★★★	★★★	★★★★	★★★★	★★★★
Implants	★★★	★★★	★★★★	★★★★	★★★★
Parodontologie	★★★	★★★	★★★★	★★★★	★★★★
 HOSPITALISATION					
Frais de séjour	★★★	★★★	★★★★	★★★★	★★★★
Chambre particulière	★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★
Transport terrestre	★★★	★★★	★★★★	★★★★	★★★★
 ASSISTANCE					
	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

★★★ Prestation non couverte

★★★ Remboursement sans dépassement d'honoraires

★★★ Prestation bien remboursée

★★★★ Prestation très bien remboursée



Bénéficiez de prestations innovantes telles que la participation aux frais d'automédication, d'homéopathie, d'ostéodensitométrie et de cure thermique.

AVANTAGES TARIFAIRES

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ QUI FAIT ATTENTION À VOS FINANCES

Grâce à **SMI SANTÉ SÉNIOR**, vous bénéficiez du réseau de soins Santéclair.

ACCÉDEZ À DES SOINS MOINS CHERS ET DE QUALITÉ

Santéclair offre le catalogue de services le plus complet et de **nombreux avantages tarifaires**.

AVEC LE TIERS PAYANT N'AVANCEZ PLUS TOUT OU PARTIE DE VOS FRAIS

Il vous suffit de présenter votre attestation de **tiers payant SMI** au professionnel de santé du réseau pour ne plus avancer les frais sur la part complémentaire.



Je me suis fait hospitaliser pour une opération de la hanche au sein d'un établissement hospitalier partenaire du réseau SANTÉCLAIR. L'intégralité des frais liés à mon séjour a été prise en charge à 100% par SMI sans avance de frais.

Un Grand merci !



Jean Louis, 68 ans



Bénéficiez d'avantages tarifaires dans le réseau Santéclair.

AUDIOPROTHÈSE

Des **tarifs 35% moins cher** sur l'intégralité des gammes d'appareils auditifs

CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE

Dans le réseau, **les frais liés au séjour chirurgical** sont intégralement pris en charge

OPTIQUE

Jusqu'à **-40% sur tous les verres** et traitement de 3 grands verriers

IMPLANTOLOGIE DENTAIRE

Des tarifs **jusqu'à -40%** sur tous les actes nécessaires à l'implantologie



UN ACCÈS ILLIMITÉ AU RÉSEAU DE SOINS SANTÉCLAIR

Si vous souhaitez consulter un praticien qui n'appartient pas à l'un des réseaux SANTÉCLAIR, vous bénéficiez du **service d'analyse de devis conseil**.

Vous pourrez ainsi vérifier que votre dépense de santé est adaptée à vos besoins et au prix habituellement pratiqué dans votre région.

Les conseillers vous donneront **un avis objectif sous 72h** et vous orienteront si besoin pour diminuer votre reste à charge.

À savoir

Comment trouver les praticiens Santéclair ?

Connectez-vous à l'espace **MON COMPTE** du **site SMI** pour trouver un médecin adhérent du **réseau Santéclair** proche de chez vous.



7 300

professionnels de santé partout en France



OPTIQUE



DENTAIRE



AUDIO



MÉDECINE DE VILLE



MÉDECINE DOUCE



HOSPITALISATION

96%*

des utilisateurs réseaux, recommandent Santéclair

DES SERVICES POUR PRÉSERVER VOTRE SANTÉ

DES APPLICATIONS WEB POUR FACILITER VOTRE PARCOURS DE SOINS

L'offre de services Santéclair s'enrichit continuellement de nouveaux services afin de vous offrir une réponse adaptée à vos besoins en toute circonstance.

AVEC GÉOCLAIR, GÉOLOCALISEZ LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PROCHES DE CHEZ VOUS

- Vous prenez directement **rendez-vous en ligne** avec un médecin généraliste ou un spécialiste
- Vous disposez d'**informations pratiques** sur votre consultation (tarif, conventionnement, transports, modes de paiement acceptés, etc.)
- Vous pouvez facilement **choisir un établissement hospitalier** grâce à un classement par spécialité médicale et une notation en fonction des dépassements d'honoraires qui y sont pratiqués



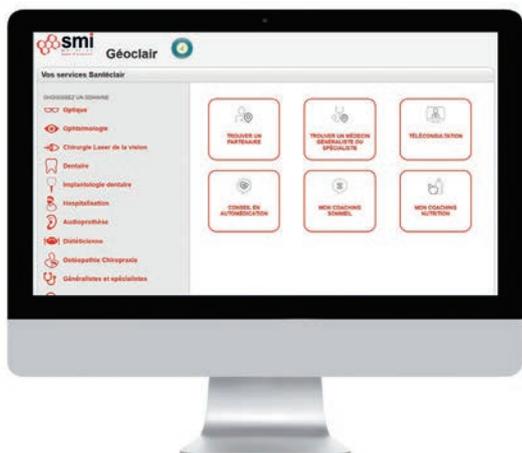
AVEC LA TÉLÉCONSULTATION PLUS DE SOUCIS POUR AVOIR UN RENDEZ-VOUS

- **5 téléconsultations** incluses.
- Un service disponible **7j/7j - 24h/24** en ligne par chat, visio ou téléphone
- Un réseau de **125 généralistes** et de **140 spécialistes**
- Délivrance d'**une ordonnance** en cas de besoin

DES APPLICATIONS WEB POUR AMÉLIORER VOTRE BIEN-ÊTRE

AVEC SANTÉCLAIR

PRATIQUEZ L'AUTOMÉDICATION EN TOUTE SÉRÉNITÉ



AVEC NOTRE COACHING NUTRITION

RÉAPPRENEZ LES FONDAMENTAUX EN MATIÈRE D'ALIMENTATION

AVEC NOTRE COACHING SOMMEIL

TRANSFORMEZ VOS INSOMNIES EN NUITS RÉPARATRICES

À savoir 

Grâce à des **applicatifs personnalisés** et à un accompagnement par des professionnels, vous **prenez en main votre santé**.

UNE ASSISTANCE POUR VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

- L'**assistance SMI** vous accompagne lorsque vous rencontrez des difficultés comme une maladie soudaine, une hospitalisation ou un accident corporel par exemple.
- Elle vous apporte également **des solutions à chaque étape de votre vie** pour mieux vivre au quotidien, en vous donnant des conseils, des informations utiles ou en vous apportant une aide dans les domaines de la santé, de la famille, de l'emploi et du logement.

CHAMPS D'INTERVENTIONS EN SANTÉ

Domaines d'interventions	En fonction de votre situation de vie		
	A titre préventif	En cas de situation avérée	Post intervention
Accompagnement au quotidien	●	●	●
Assistance en cas d'hospitalisation		●	●
Assistance en cas d'immobilisation		●	●
Assistance en cas de traitements lourds (radiothérapie et chimiothérapie)		●	●
Assistance en cas de décès		●	●
Assistance en cas de maternité	●	●	●
Assistance en cas de perte d'autonomie (dépendance)	●	●	●
Assistance « Aide aux aidants »	●	●	●
Protection juridique santé	●	●	

« Je dois me faire hospitaliser prochainement. Mon médecin m'a prévenu que je vais rester immobilisé un mois à la maison. J'ai contacté l'assistance SMI pour connaître les différentes aides auxquelles j'avais droit pour m'épauler dans mes tâches quotidiennes durant ma convalescence. Un conseiller m'a informé sur les différentes presta-



tions de service et c'est serein que j'ai préparé mon hospitalisation.

Henri, 62 ans

UNE GESTION DE QUALITÉ RECONNUE

- Avec ses accords de télétransmission signés dans toute la France, **SMI reçoit directement vos décomptes** par l'Assurance maladie et vous rembourse sous 48h.
- Les **conseillers SMI sont disponibles, par téléphone ou par email**, du lundi au samedi pour répondre à toutes vos demandes.



95%*

des adhérents sont satisfaits de la disponibilité et de la rapidité de réponse de l'accueil téléphonique

DES SERVICES 100 % EN LIGNE

Sur le site mutuelle-smi.com, votre **espace MON COMPTE** est à la fois gratuit, sécurisé et accessible **24h/24 et 7j/7** où que vous soyez depuis votre smartphone, tablette ou ordinateur. Avec lui, gérez directement **vos compléments de santé à distance** :

- Consultez vos remboursements
- Demandez des prises en charge hospitalières
- Accédez au détail de votre contrat
- Modifiez vos données personnelles : adresse, RIB...
- Géolocalisez les professionnels de santé pratiquant le tiers payant près de chez vous

REMBOURSEMENTS

Dans la limite des frais réellement engagés - Incluant le remboursement de la Sécurité sociale

GARANTIES

F1

F2

F3

F4

F5

	F1	F2	F3	F4	F5
HONORAIRES MÉDICAUX CONSULTATIONS - VISITES	100 % de la BR	100 % de la BR	170 % de la BR médecins DPTM / 150 % de la BR médecins non DPTM*	250 % de la BR médecins DPTM 200 % de la BR médecins non DPTM*	350 % de la BR médecins DPTM 200 % de la BR médecins non DPTM*
TÉLÉCONSULTATION			5 télé-consultations par année civile et par bénéficiaire		
ANALYSES AUXILIAIRES MÉDICAUX : kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes	100 % de la BR 100 % de la BR	100 % de la BR 100 % de la BR	150 % de la BR 150 % de la BR	250 % de la BR 250 % de la BR	350 % de la BR 350 % de la BR
ACTES DE CHIRURGIE en cabinet ou en ambulatoire	100 % de la BR	100 % de la BR	170 % de la BR médecins DPTM / 150 % de la BR médecins non DPTM*	250 % de la BR médecins DPTM 200 % de la BR médecins non DPTM*	350 % de la BR médecins DPTM 200 % de la BR médecins non DPTM*
RADIOLOGIE ACTES D'IMAGERIE - D'ÉCHOGRAPHIE	100 % de la BR	100 % de la BR	170 % de la BR médecins DPTM / 150 % de la BR médecins non DPTM*	250 % de la BR médecins DPTM 200 % de la BR médecins non DPTM*	350 % de la BR médecins DPTM 200 % de la BR médecins non DPTM*
ACTES TECHNIQUES MÉDICAUX	100 % de la BR	100 % de la BR	170 % de la BR médecins DPTM / 150 % de la BR médecins non DPTM*	250 % de la BR médecins DPTM 200 % de la BR médecins non DPTM*	350 % de la BR médecins DPTM 200 % de la BR médecins non DPTM*
PHARMACIE Prise en charge par la Sécurité sociale Automédication - Homéopathie ⁽¹⁾ non prise en charge par la Sécurité sociale	100 % de la BR -	100 % de la BR 45 € par année civile	100 % de la BR 60 € par année civile	100 % de la BR 75 € par année civile	100 % de la BR 110 € par année civile
DENTAIRE SOINS PROTHÈSES prises en charge par la Sécurité sociale PROTHÈSES non prises en charge par la Sécurité sociale (hors prothèses provisoires)	100 % de la BR 100 % de la BR -	150 % de la BR 150 % de la BR 150 % de la BR	200 % de la BR 200 % de la BR 200 % de la BR	250 % de la BR 250 % de la BR 250 % de la BR	350 % de la BR 350 % de la BR 350 % de la BR
ORTHODONTIE prise en charge par la Sécurité sociale	100 % de la BR	100 % de la BR	100 % de la BR	100 % de la BR	100 % de la BR
IMPLANTS non pris en charge par la Sécurité sociale	-	-	150 € par année civile et par bénéficiaire	250 € par année civile et par bénéficiaire	350 € par année civile
PARODONTOLOGIE non prise en charge par la Sécurité sociale (code de regroupement CCAM TDS **)	-	-	150 € par année civile et par bénéficiaire	250 € par année civile et par bénéficiaire	350 € par année civile
PARODONTOLOGIE prise en charge par la Sécurité sociale : le remboursement est effectué sur la base des soins dentaires)	-	-	Remboursement effectué sur la base des soins dentaires	Remboursement effectué sur la base des soins dentaires	Remboursement effectué sur la base des soins dentaires
PROTHÈSES MÉDICALES ORTHOPÉDIE (petits et gros appareillages) ACOUSTIQUE	100 % de la BR 100 % de la BR	100 % de la BR 100 % de la BR	250 % de la BR + 300 € 250 % de la BR + 300 €	350 % de la BR + 500 € 350 % de la BR + 500 €	450 % de la BR + 1 000 € 450 % de la BR + 1 000 €

		1 équipement (monture + 2 verres) avec un maximum de 100 € par monture	1 équipement (monture + 2 verres) avec un maximum de 150 € par monture	1 équipement (monture + 2 verres) avec un maximum de 150 € par monture	1 équipement (monture + 2 verres) avec un maximum de 150 € par monture
OPTIQUE					
ÉQUIPEMENT pris en charge par la Sécurité sociale					
Pour les adultes, tous les 2 ans, sauf si évolution de la vue avec un maximum d'un équipement annuel. Pour les mineurs, un équipement annuel. Ces délais débutent à partir de la date d'achat de l'équipement.					
Monture + 2 verres simples	100 % de la BR	100 €	150 €	200 €	300 €
Monture + 1 verre simple + 1 verre complexe ou hyper complexe	100 % de la BR	150 €	200 €	275 €	375 €
Monture + 2 verres complexes ou hyper complexes	100 % de la BR	200 €	250 €	350 €	450 €
LENTILLES prises ou non en charge par la Sécurité sociale	100 % de la BR	100 % de la BR + 100 € par année civile et par bénéficiaire	100 % de la BR + 150 € par année civile et par bénéficiaire	100 % de la BR + 200 € par année civile et par bénéficiaire	100 % de la BR + 300 € par année civile et par bénéficiaire
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE (hors ambulatoire)					
FRAIS DE SÉJOUR	100 % de la BR	100 % de la BR	150 % de la BR	250 % de la BR	350 % de la BR
ACTES CHIRURGICAUX ET D'ANESTHÉSIE	100 % de la BR	100 % de la BR	170 % de la BR médecins DPTM	250 % de la BR médecins DPTM	350 % de la BR médecins DPTM
ACTES CHIRURGICAUX D'OBSTÉTRIQUE	-	-	150 % de la BR médecins non DPTM*	200 % de la BR médecins non DPTM*	200 % de la BR médecins non DPTM*
FORFAIT HOSPITALIER	Frais réels Dans la limite de 30 jours par année civile pour les MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées) et les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)				
CHAMBRE PARTICULIÈRE (hors maternité et hors ambulatoire) MEDECINE – CHIRURGIE	-	30 € par jour et par bénéficiaire hors ambulatoire	40 € par jour et par bénéficiaire hors ambulatoire	50 € par jour et par bénéficiaire hors ambulatoire	60 € par jour
Dans la limite de 30 jours par année civile en Établissements et Services pour maladies nerveuses, mentales ou psychiatriques					
LIT ACCOMPAGNANT (pour enfant jusqu'à 12 ans)	-	30 € par jour	40 € par jour	50 € par jour	60 € par jour
TRANSPORT TERRESTRE	100 % de la BR	100 % de la BR	150 % de la BR	250 % de la BR	350 % de la BR
CURE THERMALE prise en charge par la Sécurité sociale (transport terrestre, soins, hébergement)	-	100 € par cure	250 € par cure	350 € par cure	450 € par cure
ALLOCATION OBSÈQUES	-	300 € par personne	400 € par personne	500 € par personne	600 € par année civile et par bénéficiaire
PRÉVENTION Ostéopathe par un praticien possédant un diplôme d'Etat	-	15 € par séance (dans la limite de 2 séances par année civile)	20 € par séance (dans la limite de 2 séances par année civile)	30 € par séance (dans la limite de 3 séances par année civile)	40 € par séance (dans la limite de 2 séances par année civile)
CHIROPRACTEUR – ACUPUNCTEUR OSTÉODENSITOMETRIE non prise en charge par la Sécurité sociale	-	30 € par année civile	50 € par année civile	75 € par année civile	100 € par année civile
PARTICIPATION FORFAITAIRE ACTES LOURDS	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
SMI ASSISTANCE	Garantie souscrite auprès de FIDELIA				

Prestations de l'année 2018

(1) Sur présentation de la facture - * Les médecins « DPTM » sont ceux ayant adhéré à l'un des Dispositifs de Pratique Métrisée négociés entre l'Assurance Maladie et les organisations représentatives de médecins. Ce dispositif regroupe aujourd'hui les médecins de secteur 2 qui seraient toujours bénéficiaires d'un Contrat d'Accès aux Soins (Médecins CAS), ainsi que les médecins ayant souscrit l'OPTAM ou l'OPTAM CO (Option Pratique Métrisée /Chirurgie-Obstétrique). A noter : depuis le 1^{er} janvier 2017, ces derniers dispositifs se sont substitués au CONTRAT D'ACCÈS AUX SOINS précédemment en vigueur. Les médecins ayant adhéré à l'un de ces dispositifs s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. Pour savoir si votre médecin adhère à l'un de ces dispositifs ou non, rendez-vous sur <http://ameli-direct.ameli.fr/>. ** Le code de nomenclature sécurité sociale TDS concerne uniquement les actes sur tissus de soutien de la dent. BR = Base de Remboursement de la Sécurité sociale. Les montants de garanties exprimés en euros sont en complément des remboursements de la Sécurité sociale. En secteur non conventionné, les remboursements sont basés sur le Tarif d'Autorité. Les garanties « Cure thermique » sont acquises uniquement lorsque la cure thermique est prise en charge par la Sécurité sociale. Toutefois, si cette dernière n'intervient pas pour les frais d'hébergement, le forfait garanti par la formule est remboursé. Les présentes garanties sont considérées comme responsables et sont susceptibles d'évoluer en fonction des règles relatives aux contrats dits « responsables » fixées par l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes d'application et ce, afin de conserver le bénéfice des avantages fiscaux et sociaux accordés à ce type de contrat.

- | **Une couverture complète** qui rembourse certaines prestations non prises en charge par la Sécurité sociale
- | **Une cotisation adaptée** à votre budget et des remboursements sous 48h
- | **L'accès à un réseau de soins** de 7 300 professionnels de santé partout en France pour diminuer votre reste à charge
- | **Une assistance personnalisée 24h/24 et 7j/7** pour vous accompagner
- | **Des applications web** pour faciliter votre parcours de soin : santé, bien-être et prévention
- | **Une gestion en ligne simplifiée** et sécurisée à partir de votre espace adhérent

PARIS - LYON - CAYENNE | www.mutuelle-smi.com

Document à caractère promotionnel

SMI, Mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité
SIREN 784 669 954 | Agréée pour les branches 1, 2, 20 et 21
Siège social : 2, rue de Laborde - CS 40041 - 75374 Paris Cedex 08

